



REVUE DE PRESSE

**PLACEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE DANS
L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION**

MARS 2010

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA CONSTRUCTION

Le Conseil du patronat refuse de se prononcer

PHILIPPE MERCURE

Dix mois après que l'opposition eut réclamé pour la première fois une enquête publique pour faire la lumière sur la corruption dans le milieu de la construction, le Conseil du patronat du Québec

n'a toujours pas de position officielle sur la tenue d'une telle enquête. « On n'a pas pris position », a confirmé hier à *La Presse Affaires* Yves-Thomas Dorval, président du Conseil du patronat du Québec.

Le Conseil du patronat a interrogé ses membres au sujet des problèmes du milieu de la construction par l'entremise d'un sondage, mais ne leur a pas posé de question sur la pertinence de tenir une enquête publique.

« La question d'une commission... Il y a beaucoup de débats politiques et médiatiques autour de ça. Mais une commission, ça ne règle rien. C'est l'action qui règle les

choses », a tout de même commenté M. Dorval.

« Au niveau politique, au niveau médiatique, c'est sûr que les gens voudraient avoir une commission. Mais, dans tout ça, il y a, vous m'excusez l'expression, un peu de voyeurisme. Les gens aiment ça voir les choses et en entendre parler. Mais, dans la réalité, ce que les chefs d'entreprise disent, c'est: nous, on veut de l'action et des résultats », a-t-il ajouté.

L'opposition réclame de nouveau une enquête publique

DENIS LESSARD

QUÉBEC — La « gangrène » frappe l'industrie de la construction, et seule une commission d'enquête publique pourrait révéler l'ampleur du problème, selon Pauline Marois.

L'ADQ croit pour sa part que l'attentisme du gouvernement Charest devant la crise dévoilée par les médias s'explique simplement: Québec a « peur de la FTQ », résume Sylvie Roy.

Les révélations récentes de Radio-Canada sur l'intimidation qui règne dans les chantiers de construction, ajoutées au mandat d'arrêt lancé contre Jocelyn Dupuis, ex-directeur général de la FTQ-Construction, ont donné un nouveau souffle à l'idée d'une enquête publique sur cette industrie.

« Est-ce que le gouvernement va attendre qu'il y ait un saccage, qu'on se tape sur la gueule avant d'agir? » a demandé Pauline Marois en point de presse, hier en fin de journée. Seule une enquête permettra « d'analyser la situation, de démontrer qu'il y a des systèmes organisés de corruption et d'agir pour les corriger, autant du côté des industries que des syndicats »,

Selon Pauline Marois, le mandat d'arrêt contre Jocelyn Dupuis est une goutte d'eau dans l'océan.
« Dans l'ensemble de l'industrie, il n'y a pas eu grand-monde d'accusé... »

a-t-elle soutenu. Ceux qui pensaient que, avec le temps, la population se laisserait de demander une telle enquête se sont trompés, dit-elle: « Tout le monde pensait qu'il y aurait diversion à cause du temps des Fêtes; on est revenu avec des demandes aussi fortes. »

Le mandat d'arrêt contre Jocelyn Dupuis est selon elle une goutte d'eau dans l'océan. « Dans l'ensemble de l'industrie, il n'y a pas eu grand-monde d'accusé... »

En se contentant d'enquêtes policières, le gouvernement Charest soigne un cancer avec des emplâtres, estime-t-elle.

En marge de l'annonce d'un contrat d'Hydro-Québec avec le Vermont, le premier ministre Charest a dit, au sujet des cas d'intimidation signalés par Radio-Canada: « Si c'est exact, c'est inacceptable. Le gouvernement n'acceptera pas ce genre de comportement, et tous les moyens seront déployés pour assurer que les choses se passent correctement. »

À l'Assemblée nationale, le député péquiste François Rebello avait déjà croisé le fer avec le titulaire du Travail, Sam Hamad, toujours opposé à une enquête publique. « Le

ministre va devoir changer d'idée avant qu'on se retrouve avec des saccages dans nos chantiers », a-t-il dit. Les lois adoptées depuis un an, les plus sévères au Canada, ont permis que des accusations soient portées sur l'intimidation dans ce secteur, a rétorqué le ministre Hamad.

Dès le début de la journée, hier, l'ADQ avait placé le dossier de la construction en tête de sa liste. Sylvie Roy, députée de Lotbinière, croit que Québec devrait immédiatement appliquer l'une des recommandations de la commission Cliche, qui remonte à 1974, et instituer un service unique de placement dans la construction pour retirer cette responsabilité des mains des syndicats. La mainmise syndicale entraîne souvent de la discrimination à l'embauche à l'égard des membres des autres centrales, explique-t-elle. La CSN comme le Conseil du patronat sont aussi en faveur de cette solution.

M^{me} Roy estime qu'il y a quelque chose de ridicule à voir le gouvernement légiférer pour interdire l'intimidation dans les chantiers de construction alors qu'il s'agit d'un délit déjà prévu au Code criminel.

PLACEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE RETIRÉ AUX SYNDICATS

Le CPQ et la CSN sur la même longueur d'onde

MONTREAL | (QMI) Ce n'est pas tous les jours que le Conseil du patronat du Québec (CPQ) est en accord avec la CSN. C'est le placement syndical dans l'industrie de la construction qui lui en donne l'occasion.

Le regroupement d'employeurs se dit d'accord avec la demande faite, mercredi, par la présidente de la centrale, Claudette Carbonneau, selon laquelle le gouvernement du Québec retire aux syndicats le placement de la main-d'œuvre sur les chantiers de construction.

« Le manque actuel de contrôle des entrepreneurs de la construction sur le placement de la main-d'œuvre a pour effet de rendre les entrepreneurs dépendants de la bonne volonté des syndicats de métiers et, bien souvent, de faire grimper les coûts de construction en allongeant indûment la durée des travaux », estime le CPQ.

La problématique des coûts est particulièrement aiguë dans le domaine des métiers mécaniques tels que tuyauteurs et soudeurs, affirmait le Conseil, hier.

Dans cet esprit, le conseil d'administration de l'organisme patronal a adopté, il y a un an et demi, une résolution unanime afin « que les mécanismes prévus par la législation actuelle (obligation de la Commission de la construction du Québec de constituer et de tenir à jour un répertoire de travailleurs qualifiés pour chaque métier) soient pleinement mis en vigueur ».

Cet outil permettrait de donner aux entrepreneurs « un plus grand contrôle sur le placement de la main-d'œuvre ».

En cas d'impossibilité d'appliquer la législation actuelle, le CPQ est d'avis que d'autres avenues devraient être envisagées, tel que la mise sur pied d'un bureau de placement indépendant.

En Alberta

En Alberta, un bureau de placement est en activité sur Internet, donne en exemple le CPQ. Il permet aux travailleurs de s'ins-

crire et aux syndicats, aux associations représentatives et aux associations d'entrepreneurs d'inscrire des candidats. Les entrepreneurs n'ont alors qu'à choisir.

Selon le président du CPQ, Yves-Thomas Dorval, « le courage politique semble toutefois manquer » pour appliquer ce type de solutions parce que le gouvernement craint pour la paix sociale.

M. Dorval a expliqué que le contrôle syndical sur le placement accordait un pouvoir d'influence sur plusieurs types de décisions sur un chantier, qui affectaient notamment la productivité et, par ricochet, les coûts.



PHOTO COURTOISIE

■ Le président du CPQ, Yves-Thomas Dorval.

INTIMIDATION ET ACCUSATIONS

L'opposition trouve un nouveau souffle pour réclamer une enquête publique

DENIS LESSARD

QUÉBEC — La «gangrène» frappe l'industrie de la construction, et seule une commission d'enquête publique pourrait révéler l'ampleur du problème, selon Pauline Marois.

L'ADQ croit pour sa part que l'attentisme du gouvernement Charest devant la crise dévoilée par les médias s'explique simplement: Québec a «peur de la FTQ», résume Sylvie Roy.

Les révélations récentes de Radio-Canada sur l'intimidation qui règne dans les chantiers de construction, ajoutées au mandat d'arrêt lancé contre Jocelyn Dupuis, ex-directeur général de la FTQ-Construction, ont donné un nouveau souffle à l'idée d'une enquête publique sur cette industrie.

«Est-ce que le gouvernement va attendre qu'il y ait un saccage, qu'on se tape sur la gueule avant d'agir?» a demandé Pauline Marois en point de presse, hier en fin de journée. Seule une enquête pourra permettre «d'analyser la situation, de démontrer qu'il y a des systèmes organisés de corruption et d'agir pour les corriger, autant du côté des industries que des syndicats», a-t-elle soutenu.

Ceux qui pensaient que, avec le temps, la population se lasse-rait de demander une telle enquête se sont trompés, dit-elle: «Tout le monde pensait qu'il y aurait diversion à cause du temps des Fêtes; on est revenu avec des demandes aussi fortes.»

Le mandat d'arrêt contre Jocelyn Dupuis est selon elle une goutte d'eau dans l'océan. «Dans l'ensemble l'industrie, il n'y a pas eu grand-monde d'accusé...» En se contentant d'enquêtes policières, le gouvernement Charest soigne un cancer avec des emplâtres, estime-t-elle.

En marge de l'annonce d'un contrat d'Hydro-Québec avec le Vermont, le premier ministre Charest a dit, au sujet des cas d'intimidation signalés par Radio-Canada: «Si c'est exact, c'est inacceptable. Le gouvernement n'acceptera pas ce genre de comportement, et tous les moyens seront déployés pour assurer que les choses se passent correctement.»

À l'Assemblée nationale, le député péquiste François Rebello avait déjà croisé le fer avec le titulaire du Travail, Sam Hamad, toujours opposé à une en-

quête publique. «Le ministre va devoir changer d'idée avant qu'on se retrouve avec des saccages dans nos chantiers», a-t-il dit. Les lois adoptées depuis un an, les plus sévères au Canada, ont permis que des accusations soient portées sur l'intimidation dans ce secteur, a rétorqué le ministre Hamad.

Dès le début de la journée, hier, l'ADQ avait placé le dossier de la construction en tête de sa liste. Sylvie Roy, députée de Lotbinière, croit que Québec devrait immédiatement appliquer l'une des recommandations de la commission Cliche, qui remonte à 1974, et instituer un service unique de placement dans la construction pour retirer cette responsabilité des mains des syndicats. La mainmise syndicale entraîne souvent de la discrimination à l'embauche à l'égard des membres des autres centrales, explique-t-elle. La CSN comme le Conseil du patronat sont aussi en faveur de cette solution.

Mme Roy estime qu'il y a quelque chose de ridicule à voir le gouvernement légiférer pour interdire l'intimidation dans les chantiers de construction alors qu'il s'agit d'un délit déjà prévu au Code criminel. (La Presse)

« Il n'y a pas de panacée »

JEAN-LUC LAVALLÉE
Agence QMI

Le spécialiste en relations industrielles Jean Sexton, qui étudie le monde de la construction depuis 1967, estime qu'il n'y a pas de solution magique pour régler les différents problèmes qui touchent l'industrie.

« C'est excessivement complexe. J'en apprends encore tous les jours après quarante ans. Il n'y a pas de panacée. Ce n'est pas une industrie homogène, donc les problèmes ne sont pas homogènes. Chaque secteur a ses caractéristiques, chaque métier a ses traditions. Tu ne peux pas arriver avec une solution mur à mur, ça ne marche pas. Il faut prendre chaque problème un à un », fait-il valoir.

Identifier les problèmes
Difficile dans ces circon-

stances d'identifier par où commencer. « Il faut d'abord voir les problèmes avant de voir les solutions. Comme disait Madame Marois, ce n'est pas tout de vouloir changer le système, encore faut-il le comprendre. Ce qui vient de s'ajouter, c'est de l'intimidation. Tout est déjà dans la loi, les peines sont prévues, alors ils n'ont qu'à aller devant les tribunaux avec ça », affirme celui qui a déjà participé à trois commissions d'enquête (Cliche, Picard-Sexton et Lesage) touchant l'industrie de la construction.

« Il y a beaucoup de comportements qui sont très sévèrement encadrés par les lois, mais ça se fait pareil, ça existe quand même. Tu as beau régler tant que tu voudras, il faut d'abord que

ça soit appliqué et applicable. Tu ne peux pas avoir un policier par travailleur. Oui, il y a des systèmes montés, mais si tu en découvres un, il va s'en bâtir d'autres! C'est la même chose pour la mafia, tu en tues trois et il en vient au monde dix », affirme Jean Sexton.

Selon lui, si le gouvernement Charest devait un jour mettre sur pied une commission d'enquête, il faudrait d'abord établir un mandat clair, précis et ciblé, par exemple l'attribution de contrats par des organismes publics.

Quand patrons et syndiqués s'entendent

Par ailleurs, ce n'est pas tous les jours que le Conseil du patronat du Québec (CPQ) est en accord avec la Confédération des syndicats na-

tionaux (CSN). C'est le placement syndical dans l'industrie de la construction qui lui en donne l'occasion.

Le regroupement d'employeurs se dit d'accord avec la demande faite plus tôt mercredi par la présidente de la Confédération, Claudette Carbonneau, voulant que le gouvernement du Québec retire aux syndicats le placement de la main-d'œuvre sur les chantiers de construction.

« Le manque actuel de contrôle des entrepreneurs de la construction sur le placement de la main-d'œuvre a pour effet de rendre les entrepreneurs dépendants de la bonne volonté des syndicats de métiers et, bien souvent, de faire grimper les coûts de construction en allongeant indûment la durée des travaux », estime le CPQ.



La FTQ-Construction connaît des jours difficiles depuis que les révélations se multiplient au sujet de l'industrie de la construction.

Un nouveau souffle sur l'idée d'une commission d'enquête

LA PRESSE

QUÉBEC — La « gangrène » frappe l'industrie de la construction et seule une commission d'enquête publique pourrait révéler l'ampleur du problème, selon Pauline Marois.

L'ADQ croit pour sa part que l'attentisme du gouvernement Charest devant la crise dévoilée par les médias s'explique simplement; Québec a « peur de la FTQ », résume Sylvie Roy.

Les révélations récentes de Radio-Canada sur l'intimidation qui règne dans les chantiers de construction, ajoutées au mandat d'arrêt lancé contre Jocelyn Dupuis, ex-directeur général de la FTQ-Construction, ont donné un nouveau souffle à l'idée d'une enquête publique sur cette industrie.

« Est-ce que le gouvernement va attendre qu'il y ait un saccage, qu'on se tape sur la gueule avant d'agir? », a demandé Pauline Marois en point de presse, hier en fin de journée. Seule une enquête pourra permettre « d'analyser la situation, de démontrer qu'il y a des systèmes organisés de

corruption et d'agir pour les corriger, autant du côté des industries que des syndicats », a-t-elle soutenu. Ceux qui pensaient que,

avec le temps, la population se laisserait de demander une telle enquête se sont trompés, dit-elle. « Tout le monde pensait qu'il y aurait diversion à cause du temps des Fêtes; on est revenu avec des demandes aussi fortes. »

Le mandat d'arrêt contre Jocelyn Dupuis est selon elle une goutte d'eau dans l'océan. « Dans l'ensemble de l'industrie, il n'y a pas eu grand-monde d'accusé... » En se contentant d'enquêtes policières, le gouvernement Charest soigne un cancer avec des emplâtres, estime-t-elle.

En marge de l'annonce d'un contrat d'Hydro-Québec avec le Vermont, le premier ministre Charest a dit, au sujet des cas d'intimidation signalés par Radio-Canada: « Si c'est exact, c'est inacceptable. Le gouvernement n'acceptera pas ce genre de comportement, et tous les moyens seront déployés pour assurer que les choses se passent correctement. »

À l'Assemblée nationale,

le député péquiste François Rebello avait déjà croisé le fer avec le titulaire du Travail, Sam Hamad, toujours opposé à une enquête publique. « Le ministre va devoir changer d'idée avant qu'on se retrouve avec des saccages dans nos chantiers », a-t-il

dit. Les lois adoptées depuis un an, les plus sévères au Canada, ont permis que des accusations soient portées sur l'intimidation dans ce secteur, a rétorqué le ministre Hamad.

Dès le début de la journée, hier, l'ADQ avait placé le dossier de la construction en tête de sa liste. Sylvie Roy, députée de Lotbinière, croit que Québec devrait immédiatement appliquer l'une des recommandations de la commission Cliche, qui remonte à 1974, et instituer un service unique de placement dans la construction pour retirer cette responsabilité des mains des syndicats. La mainmise syndicale entraîne souvent de la discrimination à l'embauche à l'égard des membres des autres centrales, explique-t-elle. La CSN comme le Conseil du patronat sont aussi en faveur de cette solution. □



Animée par les révélations récentes de Radio-Canada sur l'intimidation qui règne dans les chantiers de construction, la chef du Parti québécois, Pauline Marois, continue de réclamer la tenue d'une enquête publique sur le monde de la construction au Québec.

Mise à jour: 11/03/2010 12:56
Placement dans la construction

Le CPQ en accord avec la CSN

AGENCE QMI

MONTREAL - Ce n'est pas tous les jours que le Conseil du patronat du Québec (CPQ) est en accord avec la CSN. C'est le placement syndical dans l'industrie de la construction qui lui en donne l'occasion.

Le regroupement d'employeurs se dit d'accord avec la demande faite mercredi par la présidente de la centrale, Claudette Carbonneau, à l'effet que le gouvernement du Québec retire aux syndicats le placement de la main-d'œuvre sur les chantiers de construction.

«Le manque actuel de contrôle des entrepreneurs de la construction sur le placement de la main-d'œuvre a pour effet de rendre les entrepreneurs dépendants de la bonne volonté des syndicats de métiers et, bien souvent, de faire grimper les coûts de construction en allongeant indûment la durée des travaux», estime le CPQ.

La problématique des coûts est particulièrement aiguë dans le domaine des métiers mécaniques tels que tuyauteurs et soudeurs, affirme le Conseil jeudi.

Dans cet esprit, le conseil d'administration de l'organisme patronal a adopté, il y a un an et demi, une résolution unanime afin «que les mécanismes prévus par la législation actuelle (obligation de la Commission de la construction du Québec de constituer et de tenir à jour un répertoire de travailleurs qualifiés pour chaque métier) soient pleinement mis en vigueur».

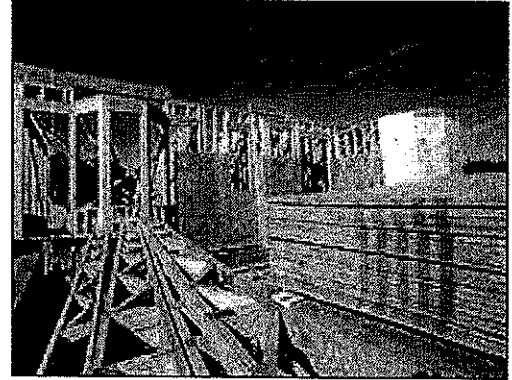
Cet outil permettrait de donner aux entrepreneurs «un plus grand contrôle sur le placement de la main-d'œuvre».

En cas d'impossibilité d'appliquer la législation actuelle, le CPQ est d'avis que d'autres avenues devraient être envisagées, tel que la mise sur pied d'un bureau de placement indépendant.

En Alberta, un bureau de placement est en activité sur Internet, donne en exemple le CPQ. Il permet aux travailleurs de s'inscrire et aux syndicats, aux associations représentatives et aux associations d'entrepreneurs d'inscrire des candidats. Les entrepreneurs n'ont alors qu'à choisir.

Selon le président du CPQ, Yves-Thomas Dorval, «le courage politique semble toutefois manquer» pour appliquer ce type de solutions, parce que le gouvernement craint pour la paix sociale.

M. Dorval a expliqué que le contrôle syndical sur le placement accordait un pouvoir d'influence sur plusieurs types de décisions sur un chantier, qui affectaient notamment la productivité et par ricochet, les coûts.

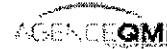




Mise à jour: 11/03/2010 11:06

Placement dans la construction: le CPQ en accord avec la CSN

Agence QMI



Ce n'est pas tous les jours que le Conseil du patronat du Québec (CPQ) est en accord avec la CSN. C'est le placement syndical dans l'industrie de la construction qui lui en donne l'occasion.

Le regroupement d'employeurs se dit d'accord avec la demande faite mercredi par la présidente de la centrale, Claudette Carbonneau, à l'effet que le gouvernement du Québec retire aux syndicats le placement de la main-d'œuvre sur les chantiers de construction.

«Le manque actuel de contrôle des entrepreneurs de la construction sur le placement de la main-d'œuvre a pour effet de rendre les entrepreneurs dépendants de la bonne volonté des syndicats de métiers et, bien souvent, de faire grimper les coûts de construction en allongeant indûment la durée des travaux», estime le CPQ.

La problématique des coûts est particulièrement aiguë dans le domaine des métiers mécaniques tels que tuyauteurs et soudeurs, affirme le Conseil jeudi.

Dans cet esprit, le conseil d'administration de l'organisme patronal a adopté, il y a un an et demi, une résolution unanime afin «que les mécanismes prévus par la législation actuelle (obligation de la Commission de la construction du Québec de constituer et de tenir à jour un répertoire de travailleurs qualifiés pour chaque métier) soient pleinement mis en vigueur».

Cet outil permettrait de donner aux entrepreneurs «un plus grand contrôle sur le placement de la main-d'œuvre».

En cas d'impossibilité d'appliquer la législation actuelle, le CPQ est d'avis que d'autres avenues devraient être envisagées, tel que la mise sur pied d'un bureau de placement indépendant.

En Alberta, un bureau de placement est en activité sur Internet, donne en exemple le CPQ. Il permet aux travailleurs de s'inscrire et aux syndicats, aux associations représentatives et aux associations d'entrepreneurs d'inscrire des candidats. Les entrepreneurs n'ont alors qu'à choisir.

Selon le président du CPQ, Yves-Thomas Dorval, «le courage politique semble toutefois manquer» pour appliquer ce type de solutions, parce que le gouvernement craint pour la paix sociale.

M. Dorval a expliqué que le contrôle syndical sur le placement accordait un pouvoir d'influence sur plusieurs types de décisions sur un chantier, qui affectaient notamment la productivité et par ricochet, les coûts.

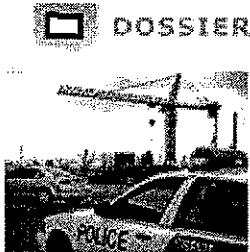
Mise à jour: 11/03/2010 12:53
 Placement dans la construction

Le CPQ en accord avec la CSN

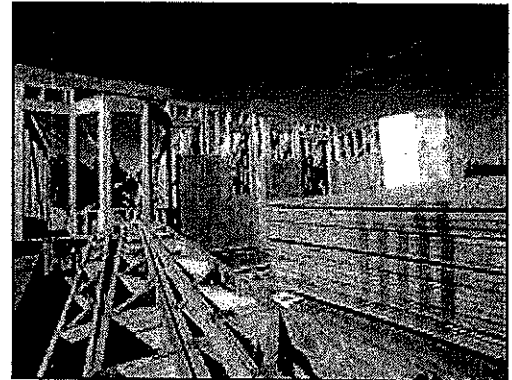
(Agence QMI)

AGENCE QMI

MONTRÉAL -
 Ce n'est pas tous les jours que le Conseil du patronat du Québec (CPQ) est en accord avec la CSN. C'est le placement syndical dans l'industrie de la construction qui lui en donne l'occasion.



Les déboires de la FTQ



Le regroupement d'employeurs se dit d'accord avec la demande faite mercredi par la présidente de la centrale, Claudette Carbonneau, à l'effet que le gouvernement du Québec retire aux syndicats le placement de la main-d'œuvre sur les chantiers de construction.

«Le manque actuel de contrôle des entrepreneurs de la construction sur le placement de la main-d'œuvre a pour effet de rendre les entrepreneurs dépendants de la bonne volonté des syndicats de métiers et, bien souvent, de faire grimper les coûts de construction en allongeant indûment la durée des travaux», estime le CPQ.

La problématique des coûts est particulièrement aiguë dans le domaine des métiers mécaniques tels que tuyauteurs et soudeurs, affirme le Conseil jeudi.

Dans cet esprit, le conseil d'administration de l'organisme patronal a adopté, il y a un an et demi, une résolution unanime afin «que les mécanismes prévus par la législation actuelle (obligation de la Commission de la construction du Québec de constituer et de tenir à jour un répertoire de travailleurs qualifiés pour chaque métier) soient pleinement mis en vigueur».

Cet outil permettrait de donner aux entrepreneurs «un plus grand contrôle sur le placement de la main-d'œuvre».

En cas d'impossibilité d'appliquer la législation actuelle, le CPQ est d'avis que d'autres avenues devraient être envisagées, tel que la mise sur pied d'un bureau de placement indépendant.

En Alberta, un bureau de placement est en activité sur Internet, donne en exemple le CPQ. Il permet aux travailleurs de s'inscrire et aux syndicats, aux associations représentatives et aux associations d'entrepreneurs d'inscrire des candidats. Les entrepreneurs n'ont alors qu'à choisir.

Selon le président du CPQ, Yves-Thomas Dorval, «le courage politique semble toutefois manquer» pour appliquer ce type de solutions, parce que le gouvernement craint pour la paix sociale.

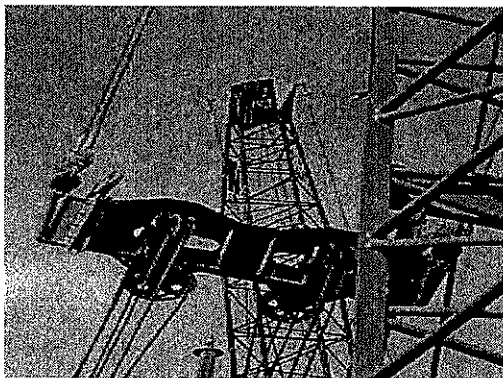
M. Dorval a expliqué que le contrôle syndical sur le placement accordait un pouvoir d'influence sur plusieurs types de décisions sur un chantier, qui affectaient notamment la productivité et par ricochet, les coûts.

Main-d'oeuvre dans la construction: les syndicats mènent

11 mars 2010 | 09h26
- ARGENT

Argent

Ce n'est pas tous les jours que le Conseil du patronat du Québec (CPQ) est en accord avec la CSN. C'est le placement syndical dans l'industrie de la construction qui lui en donne l'occasion.



Le regroupement d'employeurs se dit d'accord avec la demande faite plus tôt mercredi par la présidente de la centrale, Claudette Carbonneau, à l'effet que le gouvernement du Québec retire aux syndicats le placement de la main-d'œuvre sur les chantiers de construction.

«Le manque actuel de contrôle des entrepreneurs de la construction sur le placement de la main-d'œuvre a pour effet de rendre les entrepreneurs dépendants de la bonne volonté des syndicats de métiers et, bien souvent, de faire grimper les coûts de construction en allongeant indûment la durée des travaux», estime le CPQ.

La problématique des coûts est particulièrement aiguë dans le domaine des métiers mécaniques tels que tuyauteurs et soudeurs, affirme le Conseil jeudi.

Dans cet esprit, le conseil d'administration de l'organisme patronal a adopté, il y a un an et demi, une résolution unanime afin «que les mécanismes prévues par la législation actuelle (obligation de la

Commission de la construction du Québec de constituer et de tenir à jour un répertoire de travailleurs qualifiés pour chaque métier) soient pleinement mis en vigueur».

Cet outil permettrait de donner aux entrepreneurs «un plus grand contrôle sur le placement de la main-d'œuvre».

En cas d'impossibilité d'appliquer la législation actuelle, le CPQ est d'avis que d'autres avenues devraient être envisagées, tel que la mise sur pied d'un bureau de placement indépendant.

En Alberta, un bureau de placement est en activité sur Internet, donne en exemple le CPQ. Il permet aux travailleurs de s'inscrire et aux syndicats, aux associations représentatives et aux associations d'entrepreneurs d'inscrire des candidats. Les entrepreneurs n'ont alors qu'à choisir.

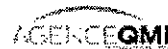
Selon le président du CPQ, Yves-Thomas Dorval, «le courage politique semble toutefois manquer» pour appliquer ce type de solutions, parce que le gouvernement craint pour la paix sociale.

M. Dorval a expliqué à Argent que le contrôle syndical sur le placement accordait un pouvoir d'influence sur plusieurs types de décisions sur un chantier, qui affectaient notamment la productivité et par ricochet, les coûts.

« Lorsqu'on regarde les coûts pour des projets semblables entre les travaux régis par la Loi sur la construction et ceux qui ne le sont pas, on voit des écarts énormes, souligne M. Dorval, et ce n'est pas au niveau des salaires. C'est une question de productivité, d'organisation du travail. C'est sur l'ensemble des sujets qui entourent les conditions de travail. »

Mise à jour: 11/03/2010 14:48
Construction

L'ADQ veut un bureau de placement indépendant



MONTRÉAL - L'ADQ a demandé jeudi la création d'un bureau de placement indépendant de la main d'oeuvre dans la foulée des allégations d'intimidation dans les chantiers de construction au Québec.

Selon la leader parlementaire de l'ADQ et porte-parole en matière de sécurité publique, Sylvie Roy, une action concrète du gouvernement Charest est requise en raison de la gravité des accusations contre la FTQ-Construction.

«Le gouvernement du Québec fait tout pour éviter une enquête publique sur la construction. Bien que je maintienne cette demande, je lui propose aujourd'hui une action concrète en créant un bureau de placement indépendant pour les travailleurs de la construction», a dit Sylvie Roy lors d'un point de presse à l'Assemblée nationale.

La députée a rappelé que les rapports de la Commission Cliche et de la Commission d'enquête sur la Gaspésia avaient conclu qu'il fallait créer un tel bureau de placement de la main d'oeuvre.


L'initiative de l'ADQ a déjà recueilli l'appui de la CSN et le Conseil du patronat du Québec, a indiqué Mme Roy.

Mise à jour: 11/03/2010 14:16
Construction

L'ADQ réclame un bureau de placement indépendant

AGENCE QMI

MONTREAL -
L'ADQ a
demandé
jeudi la
création d'un
bureau de
placement
indépendant
de la main
d'oeuvre
dans la
foulée des allégations d'intimidation dans les chantiers de
construction au Québec.

 DOSSIER



Les déboires de la FTQ



Sylvie Roy © Photo QMI / Archives

Selon la leader parlementaire de l'ADQ et porte-parole en matière de sécurité publique, Sylvie Roy, une action concrète du gouvernement Charest est requise en raison de la gravité des accusations contre la FTQ-Construction.

«Le gouvernement du Québec fait tout pour éviter une enquête publique sur la construction. Bien que je maintienne cette demande, je lui propose aujourd'hui une action concrète en créant un bureau de placement indépendant pour les travailleurs de la construction», a dit Sylvie Roy lors d'un point de presse à l'Assemblée nationale.

La députée a rappelé que les rapports de la Commission Cliche et de la Commission d'enquête sur la Gaspésia avaient conclu qu'il fallait créer un tel bureau de placement de la main d'oeuvre.

L'initiative de l'ADQ a déjà recueilli l'appui de la CSN et le Conseil du patronat du Québec, a indiqué Mme Roy.

Mise à jour: 11/03/2010 14:14

Construction

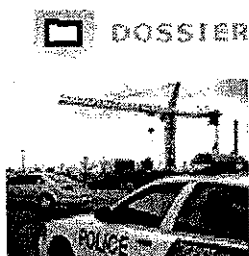
L'ADQ réclame un bureau de placement indépendant

(Agence QMI)

AGENCE QMI

MONTREAL -

L'ADQ a demandé jeudi la création d'un bureau de placement indépendant de la main d'oeuvre



dans la

foulée des allégations d'intimidation dans les chantiers de construction au Québec.

Les déboires de la FTQ



Sylvie Roy © Photo QMI / Archives

Selon la leader parlementaire de l'ADQ et porte-parole en matière de sécurité publique, Sylvie Roy, une action concrète du gouvernement Charest est requise en raison de la gravité des accusations contre la FTQ-Construction.

«Le gouvernement du Québec fait tout pour éviter une enquête publique sur la construction. Bien que je maintienne cette demande, je lui propose aujourd'hui une action concrète en créant un bureau de placement indépendant pour les travailleurs de la construction», a dit Sylvie Roy lors d'un point de presse à l'Assemblée nationale.

La députée a rappelé que les rapports de la Commission Cliche et de la Commission d'enquête sur la Gaspésia avaient conclu qu'il fallait créer un tel bureau de placement de la main d'oeuvre.

L'initiative de l'ADQ a déjà recueilli l'appui de la CSN et le Conseil du patronat du Québec, a indiqué Mme Roy.

Placement syndical de la main-d'œuvre du secteur de la construction

Le Conseil du patronat du Québec en accord avec la demande de la CSN

Montréal, le 10 mars 2010

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) est d'accord avec la demande faite plus tôt aujourd'hui par la présidente de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) voulant que le gouvernement du Québec retire aux syndicats le placement de la main-d'œuvre sur les chantiers de construction.

En effet, le manque actuel de contrôle des entrepreneurs de la construction sur le placement de la main-d'œuvre a pour effet de rendre les entrepreneurs dépendants de la bonne volonté des syndicats de métiers et, bien souvent, de faire grimper les coûts de construction en allongeant indûment la durée des travaux. Ces coûts sont refilés inévitablement aux donneurs d'ouvrage privés et publics. La problématique est particulièrement aiguë dans le domaine des métiers mécaniques (tuyauteurs, soudeurs, etc.).

Devant cette situation, et après de vastes consultations des donneurs d'ouvrage et des associations représentant les entrepreneurs de la construction, le conseil d'administration du CPQ a adopté, il y a un an et demi (le 30 septembre 2008), une résolution unanime afin "que les mécanismes prévus par la législation actuelle (obligation de la Commission de la construction du Québec de constituer et de tenir à jour un répertoire de travailleurs qualifiés pour chaque métier) soient pleinement mis en vigueur, fournissant ainsi aux entrepreneurs un outil fonctionnel leur donnant un plus grand contrôle sur le placement de la main-d'œuvre".

"En cas d'impossibilité d'appliquer la législation actuelle, d'autres avenues devraient être envisagées", poursuit la résolution du CPQ. Il faudrait s'inspirer alors des auteurs du Rapport d'enquête sur les dépassements de coûts et de délais du chantier de la Société Papiers Gaspésia de Chandier qui, déjà, en parlaient en 2005 :

- L'idée d'un bureau de placement indépendant doit être explorée de façon très réaliste. L'expérience albertaine de placement sur internet de travailleurs de la construction disponibles, où salariés, syndicats, associations représentatives, associations d'entrepreneurs (et la CCQ au Québec) peuvent inscrire des candidats et l'information essentielle les concernant, les entrepreneurs n'ayant alors qu'à choisir.

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ), en plus de regrouper plusieurs des plus grandes entreprises du Québec, réunit également la vaste majorité des associations patronales sectorielles, en faisant ainsi la seule confédération patronale du Québec.

Suivant

Pas question de faire une enquête publique

QUÉBEC | Malgré l'insatisfaction d'une grande majorité de la population, qui réclame une enquête publique dans la construction, le gouvernement libéral de Jean Charest refuse toujours d'ordonner cette enquête et rejette l'idée de mettre sous tutelle la FTQ-Construction.

ANNIE SAINT-PIERRE

Agence QMI

Les résultats du sondage Ipsos Decarie, publiés jeudi, montrant que 84 % des Québécois souhaitent une enquête publique, n'ont pas suffi à influencer le gouvernement.

Après avoir pris connaissance de ce sondage, le ministre du Travail Sam Hamad a demandé à la population d'attendre les conclusions des enquêtes de la Sûreté du Québec et de la Commission de la construction avant de tirer des conclusions hâtives.

« Les gens veulent des résultats, je les comprends, je suis d'accord avec eux et tout ce que nous faisons, c'est donner des résultats au Québec », a mentionné le ministre.

Pas question de tutelle

Le ministre a rejeté du revers de la main l'idée de mettre sous tutelle la FTQ-

Construction, une hypothèse avancée dans le sondage qui a rallié 52 % des répondants.

« Actuellement, on va avoir la coopération de la FTQ pour les gestes d'intimidation, pour les enquêtes et pour nous, ça va permettre d'arrêter ces gestes-là s'il y en a », a répondu le ministre.

Mais le président du Conseil du patronat, M. Yves-Thomas Dorval, n'est pas de son avis. En entrevue, il a dit que le climat politique malsain qui règne au sujet du domaine de la construction au Québec a assez duré.

« C'est le moment pour le premier ministre de reprendre le contrôle. Là, nous avons l'expression d'un ras de bol généralisé au Québec », a-t-il dit.

« On laisse ainsi le champ libre aux concurrents. Je ne pense pas que le Québec attire présentement bien des investisseurs étrangers, avec toute cette atmosphère malsaine », exprime-t-il.



SAM HAMAD
Ministre du Travail

Main-d'œuvre

La Commission du patronat réclame, comme la plupart des organismes patronaux de la construction, des modifications au système de placement de la main-d'œuvre sur les chantiers.

« Le problème est le fond, ce n'est pas celui de la FTQ Construction », a ajouté M. Yves-Thomas Dorval.

Malgré la grogne, il n'y aura pas d'enquête sur la construction

Malgré l'insatisfaction d'une majorité de la population qui réclame à 84 % la tenue d'une enquête publique dans la construction, le gouvernement libéral de Jean Charest reste sur ses positions et refuse d'ordonner cette enquête, tout en rejetant l'idée de mettre sous tutelle la FTQ Construction.

ANNIE SAINT-PIERRE

Le Journal de Québec

Les résultats du sondage Ipsos Decarie - Agence QMI, publié hier dans nos pages et montrant que 8,4 Québécois sur 10 souhaitent une enquête dans la construction, n'ont pas suffi à influencer le gouvernement.

Après avoir pris connaissance de ce sondage, le ministre du Travail, Sam Hamad, a demandé à la population d'attendre les conclusions des enquêtes de la Sécurité du Québec et de la Commission de la construction avant de tirer des conclusions hâtives.

« Les gens veulent des résultats, je les comprends. Je suis d'accord avec eux et tout ce que nous faisons, c'est donner des résultats au Québec », a dit le ministre.

Le ministre a rejeté du revers de la main l'idée de mettre sous tutelle la FTQ Construction, hypothèse avancée dans le sondage qui a rallié 52 % des répondants.

« Actuellement, on va avoir la coopération de la FTQ pour les gestes d'intimidation, pour les enquêtes et, pour nous, ça permettra d'arrêter ces gestes-là s'il y en a », a répondu le ministre.

Ras-le-bol

Mais le président du Conseil du patronat, M. Yves-Thomas Dorval, n'est pas de son avis. En entrevue au *Journal de Québec*, il a dit que le climat politique malsain qui règne au sujet du domaine de la construction au Québec a assez duré.

« C'est le moment pour le premier ministre de reprendre le contrôle. Là, nous avons l'expression d'un ras-le-bol généralisé au Québec », a-t-il dit.

Pendant qu'il se démène avec une telle séance de « lavage de linge sale », le gouvernement ne s'occupe pas de ses vrais problèmes de déficit et de main-d'œuvre, selon lui.

« Et on laisse ainsi le champ libre aux concurrents. Je ne pense pas que le Québec attire présentement bien des investisseurs étrangers avec toute cette atmosphère malsaine », exprime-t-il.

La *Conseil du patronat* réclame, comme la plupart des organismes patronaux de la construction, des modifications au système de placement de main-d'œuvre sur les chantiers.

« Le problème est le fond, ce n'est pas celui de la FTQ Construction », a ajouté M. Yves-Thomas Dorval.

« Une chose est sûre : il doit y avoir des changements, parce que plus personne ne peut prétendre que la situation est sous contrôle », a d'ailleurs dit l'Association des constructeurs de routes et de grand travaux du Québec, en début de semaine.

Quant au spécialiste de l'industrie de la construction Jean Sexton, qui siégeait au sein de la commission Cliche et la commission Papiers Gaspésia, il accueille les résultats du sondage avec un grain de sel, attribuant la méfiance de la population à l'abondance de préjugés.

Mieux encadrer les agences de placement syndical pour atténuer la rivalité entre les centrales syndicales est l'une des solutions qu'il propose.



PHOTO ANNIE T. ROUSSEL

■ Sam Hamad demande à la population d'attendre les conclusions des enquêtes de la SQ et de la CCQ avant de porter un jugement sur la situation.